

Protocole sanitaire pour les étudiants internationaux arrivant en France en provenance d'un **PAYS ORANGE** dans le contexte de pandémie à la CoVID-19

	Preuve de vaccination (vaccins reconnus par l'EMA*)	Motif impérieux	Test exigé à l'embarquement	Test exigé à l'arrivée	Mesure de quarantaine
À destination d'un pays orange	✓	∅ (sous réserve des règles du pays de destination)	Selon les règles du pays de destination	Selon les règles du pays de destination	Selon les règles du pays de destination
	Je ne suis pas vacciné	Liste des motifs impérieux des pays oranges (sous réserve des règles du pays de destination **)	Selon les règles du pays de destination	Selon les règles du pays de destination	Selon les règles du pays de destination
En provenance d'un pays orange	✓	∅	Test PCR ou antigénique négatif < 48h	Test antigénique ou PCR aléatoire	∅
	Je ne suis pas vacciné	Liste des motifs impérieux des pays oranges	Test PCR ou antigénique négatif < 48h ⁽³⁾	Test antigénique ou PCR aléatoire	Auto-isolement de 7 jours et test en fin de période

⁽³⁾ Test PCR ou antigénique négatif < 24h pour le Royaume-Uni.

Vous êtes vacciné

Vous devez fournir à l'embarquement et à l'arrivée en France :

- **une preuve de vaccination** : attestation certifiant de la vaccination complète avec les doses nécessaires, réalisée 28 jours après l'administration d'une dose pour le vaccin Janssen et 7 jours après l'administration d'une deuxième dose pour les autres vaccins.
- **un engagement sur l'honneur** : attestation certifiant vous ne présentez pas de symptômes de la Covid-19, que n'avez pas rencontré de personnes atteintes de la Covid-19 et que vous acceptez de vous soumettre à des tests de dépistage à l'arrivée.
- **un test PCR ou antigénique négatif** datant de moins de 48 heures.

Vous n'êtes pas vacciné

Vous devez fournir à l'embarquement et à l'arrivée en France :

- **un test PCR ou antigénique négatif datant de moins de 48 heures** avant le départ*.
- **un engagement sur l'honneur** : attestation certifiant vous ne présentez pas de symptômes de la Covid-19 et que n'avez pas rencontré de personnes atteintes de la Covid-19. Elle vous permet également d'attester, que vous acceptez de vous soumettre à des tests de dépistage à l'arrivée et que vous vous engagez à respecter une période d'auto-isolement de 7 jours.

- **une attestation de déplacement international** : attestation certifiant que votre déplacement en France correspond à un motif impérieux. Elle doit être accompagnée des documents permettant de le justifier (documents d'inscription à l'Université de Limoges).

*Test PCR ou antigénique négatif < 24h pour le Royaume-Uni.

Pour votre auto-isolement :

Si je vais résider en Résidence CROUS, j'informe le CROUS de la date précise de mon arrivée, et je précise si je souhaite ou non bénéficier du service de portage de repas le temps de mon isolement (2 repas par jour préparés par le restaurant universitaire, à la charge de l'étudiant au tarif d'1€ le repas).

Adresses mail des différents sites d'hébergement du CROUS :

- Cité La Borie, résidences Ester et Beaublanc : cite-u.laborie@crous-limoges.fr
- Cité Guérin, résidence les Hauts de Vanteaux : cite-u.guerin@crous-limoges.fr
- Résidences de l'Aurence, des Jacobins ou Champagne : cite-u.aurence@crous-limoges.fr
- Résidence de Brive : cite-u.brive@crous-limoges.fr
- Cité d'Egletons, résidences de Tulle et Felletin : cite-u.egletons@crous-limoges.fr

J'informe également le Bureau d'Accueil International (BAI) de l'Université de ma date d'arrivée (accueil.international@unilim.fr) ainsi que la scolarité de ma composante.